

PRÉSENTATION DES AIDES JEUNESSE 2025



La politique à destination de la jeunesse mulhousienne constitue un enjeu majeur de l'action municipale avec pour objectif d'apporter des réponses adaptées et plurielles aux préoccupations des jeunes.

Toutes les actions mises en place par les associations participent à l'accompagnement de la jeunesse mulhousienne. C'est un point essentiel pour la Ville de Mulhouse et c'est la raison pour laquelle, la Ville entretient un partenariat privilégié avec les associations afin d'assurer, notamment par l'octroi d'une aide financière, le développement d'actions locales pour la jeunesse.

Dans ce document vous trouverez les orientations et objectifs de la politique jeunesse mulhousienne et les démarches administratives pour bénéficier de subventions en 2025.

Quatre aides financières possibles

1. Soutien aux projets jeunesse

2. Subventions de fonctionnement

3. Subventions d'équipement

4. Bourse Initiatives de jeunes

5. Bourse William Wyler

Dates limites de dépôt des dossiers

Pour les aides financières 1 à 3, la date limite de dépôt est fixée au **31 mars 2025**. Toutes les demandes doivent être déposées, à cette date **au plus tard**, sur la plateforme de subventions en ligne de la ville de Mulhouse : mulhouse.mgcloud.fr

Présentation de la politique jeunesse

La politique à destination de la jeunesse mulhousienne constitue un enjeu majeur de l'action municipale avec pour objectif d'apporter des réponses adaptées et plurielles aux préoccupations des jeunes.

La définition d'un projet politique global à l'occasion de ce mandat demeure d'autant plus un enjeu dans le contexte actuel où les jeunes sont largement affectés par les répercussions économiques et sociales de la crise sanitaire et font face à une accentuation des vulnérabilités sociales.

Bien que la jeunesse ne représente pas une catégorie unifiée et homogène, la part des moins de 25 ans représente plus du quart de la population mulhousienne, ce qui fait de notre Ville l'une des plus jeunes de France. Cela représente une opportunité énorme, un gage de dynamisme pour la Ville, dans un environnement national et transfrontalier vieillissant. Mais c'est aussi un défi de premier ordre qui nécessite d'avoir une vision à plus long terme pour accompagner au mieux tous les jeunes tout au long de leur parcours vers le monde adulte.

Au sein de cet écosystème, les associations occupent une place majeure au sein de notre territoire et contribuent, par leurs actions, à l'accompagnement de la jeunesse mulhousienne. C'est la raison pour laquelle le soutien aux associations est un axe prioritaire de la politique jeunesse municipale.

LES GRANDS AXES DE L'AMBITION JEUNESSE

Depuis 2018, la Ville propose une stratégie jeunesse globale à travers des parcours fondamentaux en direction des jeunes mulhousiens :

- **Un parcours citoyen** pour initier les enfants et les jeunes à la démocratie locale et à la citoyenneté au sein de la Cité.
- **Un parcours engagement vers l'emploi** pour favoriser l'autonomie, la responsabilisation des jeunes et valoriser leurs compétences.
- **Un parcours mobilité** pour à la fois soutenir le développement des mobilités douces et réduire les coûts de transports, et encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes comme un atout pour l'insertion professionnelle.
- **Un parcours loisirs** pour proposer une offre éducative et récréative sur les différents temps de l'enfant, avant et après le temps scolaire et en continuité avec celui-ci.
- **Un parcours santé** pour accroître les actions de prévention auprès de la population jeune.

C'est d'ailleurs en ce sens qu'une délibération cadre a été prise à l'occasion du Conseil municipal du 10 novembre 2021. Vous pouvez consulter la délibération dédiée en page 189 du compte-rendu du conseil municipal disponible [ici](#).

Comment bénéficier d'une aide financière jeunesse ?

DÉPOSER VOTRE DEMANDE VIA LA PLATEFORME DE DEMANDE DE SUBVENTION

Toutes les demandes doivent être déposées dans les délais et uniquement de façon dématérialisée sur la nouvelle plateforme de subvention : mulhouse.mgcloud.fr

Le dossier doit être déposé avec toutes les pièces justificatives nécessaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR CERTAINES AIDES

Demandes de subvention n°1 à 3

Les dossiers pour les demandes de subvention 1 à 3 doivent être déposés entre le 1^{er} janvier 2025 et le **31 mars 2025**, délai de rigueur, en veillant à la complétude du dossier à partir du [Cerfa n°12156*06](#).

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

- Une lettre de demande motivée,
- Le compte rendu financier de subvention ([Cerfa 15059*02](#)) en cas de demande de renouvellement,
- Le rapport d'activité,
- Le certificat d'inscription au registre des associations,
- Les statuts de l'association,
- La liste des dirigeants,
- Le bilan financier et le compte de résultats du dernier exercice clos,
- Le dernier rapport du commissaire aux comptes pour les associations soumises à cette obligation,
- Le procès verbal de la dernière assemblée générale,
- Un RIB,
- Contrat d'engagement républicain conformément au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat (les modalités seront précisées ultérieurement),
- Pièces complémentaires à transmettre **uniquement pour la subvention d'équipement** (subvention n°3) : les devis concernant la demande de subvention.

Demande de subvention n°5

Le dossier de candidature pour l'aide n°5 doit être déposé entre le 1^{er} janvier 2025 et le **31 mars 2025**.

RÉFÉRENCES DES AIDES JEUNESSE :

- Aide n° 1 : Soutien aux porteurs de projet jeunesse - Réf H1.
- Aide n° 2 : Subventions de fonctionnement - Réf H1.
- Aide n° 3 : Subventions d'équipement - Réf H1.
- Aide n° 4 : Bourse Initiatives de jeunes - Réf H3.
- Aide n° 5 : Bourse William Wyler - Réf H4.

La création en 2022 de cet appel à projet « Soutien aux projets jeunesse » vise à appuyer et développer des projets associatifs en co-construction avec les différents parcours du service Jeunesse et Vie Sportive de la Ville de Mulhouse.

La politique jeunesse portée par la Ville se veut être en articulation avec les autres actions développées par les associations du territoire. C'est la raison pour laquelle l'appel à projets vise à financer des actions permettant le développement des différents parcours et répondant à ses objectifs.

En 2025, seront particulièrement soutenues les actions suivantes :

- Les initiatives des jeunes afin qu'ils soient acteurs de leurs projets au service de l'intérêt général.
- L'exercice de la citoyenneté des jeunes : lutte contre les discriminations, lutte contre le harcèlement, développement de l'esprit critique, éducation aux médias, etc.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les porteurs associatifs œuvrant, hors temps scolaire, auprès des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans sont éligibles à cet appel à projets. Les porteurs doivent être à jour de leurs obligations déclaratives et avoir leur siège social à Mulhouse.

NE SONT PAS ÉLIGIBLES

- Les projets ou accompagnements individuels de jeunes pour l'organisation de séjours.
- Les projets ou accompagnements visant l'insertion professionnelle des jeunes.
- Les projets des établissements scolaires (séjours ou sorties scolaires).
- Les charges récurrentes ou activités habituelles des structures.
- Les initiatives déjà réalisées.

LES MODALITÉS DE SOUTIEN

Le soutien attribué par la Ville de Mulhouse ne pourra dépasser 80% de la totalité du budget prévisionnel du projet.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- La cohérence avec les objectifs déclinés dans les cinq parcours du service Jeunesse et Vie Sportive.
- La capacité d'identification et la connaissance des bénéficiaires ciblés et de leurs besoins.
- La dimension coconstruite du projet (avec ses futurs bénéficiaires, avec d'autres structures partenaires).
- La faisabilité du projet (temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action).
- La qualité de la conception et de la méthodologie de l'action : évaluation des besoins, méthode de mise en œuvre, indicateurs).
- La qualité de mise en œuvre d'une évaluation des effets des actions sur les jeunes.
- Les cofinancements et gages de pérennité du projet.
- La dimension éco-responsable du projet.
- Le caractère valorisable, transférable et diffusable du projet.

Pour toute information sur les critères et le processus de sélection, vous pouvez contacter le service Initiatives et Action jeunesse par mail à l'adresse jeunesse.contact@mulhouse-alsace.fr.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Le dossier complet est à déposer sur [la plateforme de demande de subventions](#) sous la référence : H1 - Appel à Projets Jeunesse

DATES À RETENIR

Le dépôt du dossier complet de demande de subvention doit se faire au plus tard le 31 mars 2025.

L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2025 après délibération par l'assemblée délibérante et sera communiquée par courrier aux associations.

Les subventions de fonctionnement visent à apporter une aide au fonctionnement de l'activité des structures intervenant dans le domaine de la jeunesse.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Associations œuvrant à destination du public « jeune » sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

OBJECTIF DE LA SUBVENTION

Ce dispositif d'aide permet de participer au financement du fonctionnement des structures intervenant dans le domaine de la jeunesse sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Le dossier complet est à déposer sur [la plateforme de demande de subventions](#) sous la référence : H1 - Aide au fonctionnement des structures intervenant dans le domaine de la jeunesse.

DATES À RETENIR

Le dépôt du dossier complet de demande de subvention doit se faire au plus tard le 31 mars 2025. L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2025 après délibération par l'assemblée délibérante et sera communiquée par courrier aux associations.

LIMITES DU NOMBRE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Une association a la possibilité de déposer des dossiers pour les quatre aides financières. Toutefois, elle peut déposer :

- Maximum 2 dossiers pour l'aide n°1.
- Maximum 1 dossier pour les aides n°2 et 3.

Les subventions d'équipement visent à apporter une aide à l'équipement des structures intervenants dans le domaine de la jeunesse.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Associations œuvrant à destination du public « jeunes » de 11 à 25 ans sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

OBJECTIF DE LA SUBVENTION

Ce dispositif d'aide permet de participer au financement des équipements (mobilier, travaux, matériel) destinés aux associations sur le territoire de la Ville de Mulhouse.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Le dossier complet est à déposer sur [la plateforme de demande de subventions](#) sous la référence : H1 - Aide à l'équipement des structures intervenant dans le domaine de la jeunesse.

DATES À RETENIR

Le dépôt du dossier complet de demande de subvention doit se faire au plus tard le 31 mars 2025. L'annonce des projets subventionnés se fera au cours de l'été 2025 après délibération par l'assemblée délibérante et sera communiquée par courrier aux associations.

LIMITES DU NOMBRE DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Une association a la possibilité de déposer des dossiers pour les quatre aides financières. Toutefois, elle peut déposer :

- Maximum 2 dossiers pour l'aide n°1.
- Maximum 1 dossier pour les aides n°2 et 3.

Aide au projet dans le cadre du dispositif Initiatives de jeunes (IDJ)

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La bourse IDJ vise les jeunes mulhousiens âgés de 13 à 25 ans.

OBJECTIF DE LA BOURSE IDJ

C'est un dispositif de soutien visant à promouvoir, à accompagner et à soutenir financièrement des porteurs de projets. Ce dispositif est co-piloté et cofinancé par la Ville de Mulhouse et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Selon le calendrier de la commission IDJ qui se réunit trois fois par an.
Dates des commissions et de dépôt des dossiers à consulter [en ligne](#).

Le dossier complet est à déposer sur la plateforme de Subventions en ligne sous la référence H3 - Bourse Initiative de Jeunes.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Le porteur du projet (présence obligatoire) devra présenter son projet devant la commission IDJ, composée de 2 membres de la CAF, de l'Adjoint à l'enfance et à la Jeunesse et de 2 membres de la Ville de Mulhouse, qui délibèrera sur l'attribution ou non d'une bourse.

Contacts :

Service Jeunesse : 03 89 33 78 34

Simone WAGNER : simone.wagner@mulhouse.fr

Farah AKBAR : farah.akbar@mulhouse.fr

La Bourse William Wyler vise à soutenir la formation des jeunes pour le développement des arts en lien avec le cinéma, le théâtre et les comédies musicales tels que : création musicale y compris musique à l'image, chorégraphie, danse, expression théâtrale, création de décor, de costumes, scénographie, écriture de scénario, réalisation, photographie, mise en scène, chant, sonorisation.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

La Bourse William Wyler vise les jeunes mulhousiens de 16 à 25 ans suivant ou ayant pour projet de suivre un parcours de formation culturelle.

OBJECTIF DE LA BOURSE WILLIAM WYLER

Ce dispositif d'aide permet de soutenir l'accès :

- aux études,
- à un parcours de formation,
- à un concours d'entrée aux grandes écoles d'art de l'enseignement supérieur.

Les projets collectifs ne sont pas acceptés.

La Bourse William Wyler se monte à 2300 € par an.

COMMENT DÉPOSER UN DOSSIER

Le ou la candidate à la Bourse William Wyler 2025 devra faire parvenir à la Ville de Mulhouse un dossier comprenant une note d'intention et un dossier artistique.

Le dépôt des candidatures devra s'effectuer entre le 1^{er} décembre et le 31 mars 2025 en se connectant sur la [plateforme de Subventions en ligne](#) sous la référence H4 - Bourse William Wyler.

ÉVALUATION DES DEMANDES

La demande de bourse sera évaluée d'après la :

- cohérence et faisabilité du projet artistique,
- pertinence de la bourse dans le parcours du jeune,
- qualité de la proposition soumise.

Contacts :

Service Jeunesse : 03 89 33 78 34

Simone WAGNER : simone.wagner@mulhouse.fr

Farah AKBAR : farah.akbar@mulhouse.fr